

Ordonnance souveraine n° 6.778 du 4 mars 1980 rendant exécutoire à Monaco les Actes de l'Union Postale Universelle signés à Lausanne le 5 juillet 1974

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	4 mars 1980
Publication	Journal de Monaco du 21 mars 1980 ^[1 p.6]
Thématiques	Organisations internationales ; Poste et télécommunication ; Poste et téléphonie

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1980/03-04-6.778@1980.03.22>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Nos instruments de ratification des Actes ci-après de l'Union Postale Universelle, signés à Lausanne le 5 juillet 1974, ayant été déposés auprès du Gouvernement de la Confédération Suisse le 3 janvier 1980, lesdits Actes recevront leur pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance :

- Deuxième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union Postale Universelle,
- Règlement général de l'Union Postale Universelle,
- Convention postale universelle,
- Arrangement concernant les lettres avec valeur déclarée,
- Arrangement concernant les colis postaux,
- Arrangement concernant les mandats de poste et les bons postaux de voyage,
- Arrangement concernant le service des chèques postaux,
- Arrangement concernant les envois contre remboursement,
- Arrangement concernant les recouvrements^[1].

TABLE ET SIGNES DES ABRÉVIATIONS (SIGLES, SYMBOLES, ETC.) EMPLOYÉS DANS LES ACTES DE LAUSANNE 1974

A. - Abréviations, etc..., courantes

Abonnements	Arrangement concernant Les abonnements aux journaux et écrits périodiques.
Administration	Administration postale (cette abréviation n'est toutefois pas utilisée quand il paraît indiqué de préciser, pour éviter tout doute, qu'il s'agit d'une Administration postale et non d'une autre administration).
Arr.	Arrangement.
art.	article.
c	centime.
C. C. E. P.	Conseil consultatif des études postales.
C. E.	Conseil exécutif.
cf.	conférer (dans le sens de comparer deux choses pour juger en quoi elles s'accordent et en quoi elles diffèrent).
Chèques	Arrangement concernant le service des chèques postaux.
cm	centimètre.
col.	colonne.
Colis	Arrangement concernant les colis postaux.
Constitution	Constitution de l'Union postale universelle.
Conv. ou Convention	Convention postale universelle.
d...	lettre à compléter selon le cas, comme suit : d', de, des, du (ce sigle est employé principalement dans les formules).
dm	décimètre.

Doc.	Documents (des Congrès, Conférences, Commissions, etc.).
Épargne	Arrangement concernant le service international de l'épargne.
form.	formule.
fr	franc.
g	gramme.
h	heure.
id.	idem.
kg	kilogramme.
km	kilomètre.
lb (16 onces)	livre avoirdupois (453,59 grammes).
M...	à compléter selon le cas, comme suit : Monsieur, Madame, Mademoiselle ou l'adresse (ce sigle est employé principalement dans les formules).
M.	Monsieur.
MM.	Messieurs.
Mlle	Mademoiselle.
Mme	Madame.
m	mètre.
Mandats	Arrangement concernant les mandats de poste et les bons postaux de voyage.
Mandats, Bons	Mandats, Bons postaux de voyage.
max.	maximum.
mille marin	1852 mètres.
min.	minimum.
mm	millimètre.
mn	minute (de temps).
No ou n°	numéro.
O. N. U.	Organisation des Nations Unies.
oz	once (28,3465 grammes) (16e partie de la livre avoirdupois).
P.	page.
p. ex.	par exemple.
Prot. ou Protocole	Protocole final (de l'Acte respectif).
Recouvrements	Arrangement concernant les recouvrements.

Règl.	Règlement d'exécution.
Règl. gén. ou	
Règlement général	Règlement général de l'Union postale universelle.
Remboursements	Arrangement concernant les envois contre remboursement.
s	seconde (de temps).
t	tonne (1000 kilogrammes).
t-km	tonne-kilomètre ou tonne kilométrique (unité utilisée en matière de transport).
U. P. U. ou Union	Union postale universelle.
Valeurs	Arrangement concernant les lettres avec valeur déclarée.

B. - Abréviations relatives aux formules

(Ces abréviations sont toujours suivies du numéro d'ordre de la formule)

AP	Abonnements.	MP	Mandats.
AV	Correspondances avion.	R	Remboursements.
C	Convention.	RP	Recouvrements.
CE	Épargne.	VD	Valeurs.
CP	Colis.	VP	Chèques.

C. - Autres abréviations conventionnelles spécifiées dans les actes

AI **avis d'inscription.**

AO	} autres objets ou } envois autres que les LC.
AR	avis de réception
BT	bulletin de transit..
F	} feuille d'avis ou } feuille de route.
LC	{ lettres et cartes postales ou { lettres, aérogrammes, cartes postales, mandats de poste, mandats de remboursement, valeurs à re- couvrir, lettres avec valeur déclarée, avis de paie- ment, avis d'inscription et avis de réception.
PP	port payé.
R	recommandé.
SV	sac vide.
T	taxe à payer.
t.m.	transit maritime.
TP	taxe perçue.
t.t.	transit territorial.
V	valeur déclarée.
XP	par exprès (indication de service taxée télégraphi- que).

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.2] (1) Les Actes visés dans l'ordonnance n° 6.778 du 4 mars 1980 peuvent être consultés à la Direction des Relations Extérieures - Ministère d'État - Monaco.

Liens

1. Journal de Monaco du 21 mars 1980
^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1980/Journal-6391>